

# FONCTION PUBLIQUE : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Lancée en novembre 2013, la concertation sur la qualité de vie au travail (QVT) vient de s'achever. Elle prolonge et complète le protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique d'octobre 2013.

Les échanges ont pris plus de temps que prévu, tout cela car les organisations syndicales ont pesé pour que le document ne se limite pas à une liste de bonnes intentions, qu'il reconnaisse des principes et crée des droits nouveaux. Tout cela afin que la parole des personnels soit encouragée et réellement prise en compte en ce qui concerne le contenu et l'organisation de leur travail. L'accord proposé à la signature des organisations syndicales le 16 février prévoit notamment un droit d'expression directe des agents sur leur travail, un droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes et des études d'impact obligatoires en cas de réorganisation de service, le tout en lien avec les organisations syndicales et les instances représentatives des personnels (CT et CHSCT).

## Des droits nouveaux à faire vivre

Ces droits devront être déclinés dans les trois versants de la fonction publique et par chaque employeur public, dans le strict respect des

principes énoncés dans le protocole. Ce dernier reconnaît que l'agent est acteur de l'organisation de son travail et prévoit la mise en place, sur le temps de service, d'espaces d'expression entre pairs, en présence ou non de leur hiérarchie selon les besoins. La seconde partie de l'accord concerne la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et porte sur la charte de gestion des temps et le télétravail en affirmant notamment

le « droit à la déconnexion » de tout moyen de communication et d'information en dehors des heures de service.

Il faudra évidemment mener bien des batailles syndicales pour que ces droits ne relèvent pas d'un simple affichage, cet accord-cadre constitue donc un point d'appui important pour la suite des événements. C'est pourquoi le Conseil national du SNES des 27 et 28 janvier s'est prononcé pour une signature de la FSU. ■ M. D.



© Fotolia.fr / J.R. Casas